



**Extrait du registre des délibérations
Réunion du 28 Octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-huit octobre à dix-huit heures, se sont réunis, au Gueulard Plus, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 22 octobre 2020.

Etaient présents :

Elue communautaire : Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA
Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA
Elu communautaire : M. Daniel DRIUTTI
Personne qualifiée : M. Christian SCHOTT

Etait excusé :

Personne qualifiée : M. Pascal MADELAINE

N° 2020-15

**OBJET : ADHESION AU COMITE NATIONAL DE LIAISON DES
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION
CULTURELLE**

Afin d'avoir accès aux ressources administratives, budgétaires et juridiques propres aux établissements publics, il est proposé d'adhérer au Comité national de liaison des Etablissements Publics de Coopération Culturelle.

L'adhésion est au tarif unique annuel de 2 000 € par membre.

Après entendu l'exposé de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DEMANDE l'adhésion au Comité national de liaison des Etablissements Publics de Coopération Culturelle

AUTORISE la Présidente ou son représentant à notifier par écrit la présente délibération au Comité national de liaison des Etablissements Publics de Coopération Culturelle.

Membres élus : 5
En activité : 5
Membres présents : 4
Membres absents excusés : 1
Membres absents : 0

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'Hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)
Hayange, le 29 octobre 2020

La Présidente,



Alexandra REBSTOCK-PINNA

